

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-389 DU 4 SEPTEMBRE 1996

portant nomination au Ministère des
Mines, de l'Energie et de l'Hydrau-
lique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°96-302 du 22 Juillet 1996 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique ;
- SUR proposition du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 Août 1996 ;

DECRETE :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique. :

- | | |
|---|----------------------------------|
| - Directeur des Ressources Financières et du Matériel | : Monsieur Parfait AGBLONON |
| - Directeur de la Programmation et de la Coordination | : Monsieur Bernardin M. AHOUNOU |
| - Directeur des Mines | : Monsieur Bonaventure K. AGOSSA |
| - Directeur de l'Energie | : Monsieur Djibril SALIFOU |
| - Directeur de l'Hydraulique | : Monsieur André TOUPE |

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

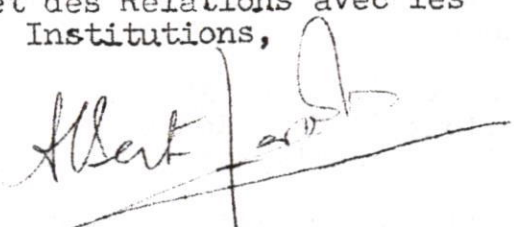
Fait à COTONOU, le 4 Septembre 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,

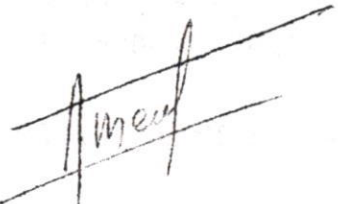


Albert TEVOEDJRE.-

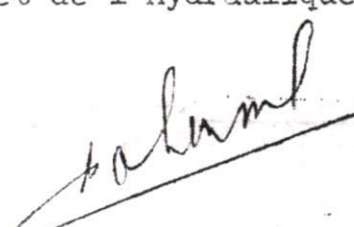
Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances,

Le Ministre des Mines, de l'Ener-
gie et de l'Hydraulique,



Moïse MENSAH



Emmanuel GOLOU.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 5 JORB 1.
MMEH 4.-